AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1110
FR0000074148-FS0398

18 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2014, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 mai 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ASSYSTEM et détenir, à cette date, 1 052 556 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et 4,71% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions composant le capital de la société ASSYSTEM.

Le déclarant a précisé détenir, au 18 juin 2014, 1 072 556 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société[3].

[1] Société contrôlée par Monsieur François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 121 759 actions représentant 22 351 947 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 22 121 759 actions représentant 22 348 747 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.